

# Mandement du Roy

Qui accorde au S.<sup>r</sup> Arnould fermier de la monnoye  
de Paris repis et delay d'un mois au dela du tems  
a luy fixé par son bail pour la fabrication de  
1600 marcs d'or.

Du 19 Janv<sup>r</sup> 1596.

Charles par la grace de  
Dieu Roy de France nous conseillex Jean  
Erasme & les Generaux maistres de  
nos monnoyes a Paris salut & dilection  
vuy la Supplication de notre vray & loyal  
Bourgeois convenant que le 20 jour de Juin  
L'an 1595 dernier passé il print de vous la  
monnoye de notre ville de Paris, &  
promist ou se fit fort de ouvrir ou faire  
ouvrir en lad. monnoye 1600. marcs d'or depuis  
la premiere delivrance jusqu'à ce qu'il  
en suiveroit & finiroit le 20<sup>e</sup> jour de  
septembre prochain de Juin; laquelle  
Somme de 1600 marcs le S.<sup>r</sup> Arnould  
pouvoit avoir en paiement quel en eust soulevé  
Paris d'ouvrir & pû entièrement faire

ouure par ce que tres grande quantite d'or  
a est ouure en ceste annee pour l'annee  
reine d'or tant pour nous & notre  
suzeraine fille la Reine d'Angleterre  
comme par plusieurs autres qui a est  
& qui est en tres grand retardement  
de tout bieu & Impeschement de faire le  
ouuraige & en son grand grief & dommage  
de ce que nuluy est par nous pourueu de  
notre grace si comme il dit requirant  
humblement jelle, nous par consideration  
de ce que dit est a jelluy avoué d'avoir  
donné & octroyé donours & octroyons  
de certaine licence & grace especialle  
par ces presentes termes & escript de par faire  
les ouurages de vos marchés d'or jusques  
a ce que nous prouhaitement venent  
sur ce point & nous mandons que de  
notre presence grace & octroy vous fassiez  
& laissez le darrenant de ce & jouir  
pleinement & paisiblement durant  
le temps demandé sans Impeschement ou contrainte  
dit quelconque non obstant quelconque

ordonnances mandemens ou defenses à ce  
 contraire. Donnée à Paris le 19<sup>e</sup> jour de  
 Janvier l'an de grace 1396 & le 17<sup>e</sup> de  
 notre Regne par le Roy en son conseil  
 auquel vous M<sup>rs</sup> Amaury Dargemont  
 & Amice eschev. J. Bevaull.

Les Trésoriers du Roy nostre sire  
 à Paris vous Generaux maistres des  
 monnoies dud. Seigneur à Paris Salut  
 en tant que auoir est. vous nous commenton  
 at Expedition & entièrement des Lettres  
 Royaux auxquelles ces presentes sont  
 attachées sous l'un de nos Signets sous  
 les <sup>causes</sup> ~~formelles~~ <sup>de</sup> en la maniere de dans contenue  
 Donnée à Paris le 20<sup>e</sup> jour de Janvier  
 L'an 1396 S. Scru.